

Accompagnement méthodologique à l'Évaluation du Risque Chimique (ERC)

De quoi s'agit-il ?

L'Évaluation du Risque Chimique (ERC) consiste à **identifier, analyser et hiérarchiser les risques liés à l'utilisation de substances chimiques** dans l'entreprise.

Cette évaluation est une obligation réglementaire pour les employeurs et s'inscrit dans une démarche globale de prévention des risques.

Les objectifs

- Comprendre le cadre réglementaire
- Identifier et évaluer les risques chimiques
- Monter en compétences sur les questions d'ERC
- Viser l'autonomie dans la gestion de l'ERC

Pour aller plus loin

[Brochure DREETS Centre-Val de Loire : Protégez vos équipes et votre entreprise](#)

Déroulement

- Échange et analyse initiale des besoins avec l'adhérent
- Présentation chez l'adhérent de la démarche d'évaluation, de la méthodologie et de l'outil SEIRICH
- Accompagnement à la mise en pratique de l'outil SEIRICH
- Soutien et accompagnement permettant de vous rendre autonome dans votre démarche



Qui peut en bénéficier ?

Toutes les entreprises et structures adhérentes au CIHL
Public cible : employeur



Intervenants :

Toxicologue



Durée :

Variable en fonction des situations et de la taille de l'entreprise
Module de 3h maximum en entreprise



Comment en faire la demande ?

Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail ou auprès du service prévention : cihl.prevention@cihl45.com